

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum non exigé : 64

Membres présents : 86

Pouvoirs : 16

Membres votants : 102

Date de la convocation : 17/05/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-quatre mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur LAPOSSE Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLESZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur VALLEE Jean-Michel, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Jeanine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

Etaient absents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame PETIT Danièle, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTTIERE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BOUGET Daniel pouvoir à Monsieur BELLIES Albert, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Madame HESSE Francine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 78/2018 : Prorogation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les territoires des ex-Communautés de Communes de Broglie et Beaumesnil.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, compétente en matière de politique de l'habitat, a repris dans ses missions l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours sur les communautés de communes de Beaumesnil et de Broglie au moment de la fusion au 1^{er} janvier 2017.

L'OPAH est une opération incitative, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, qui vise à améliorer les logements des propriétaires occupants et les logements locatifs.

Cette opération lancée en octobre 2015 par un marché commun entre les deux collectivités de Beaumesnil et Broglie a pour objectif l'amélioration de 120 logements avec une enveloppe de 1 645 000€ de crédits réservés pour les propriétaires.

Les partenaires financiers de cette opération sont l'Agence Nationale d'Amélioration pour l'Habitat (ANAH), le Département de l'Eure, la Préfecture de l'Eure, la Caisse d'Allocation Familiale, Action logement Services Normandie, les caisses de retraite, etc...

L'OPAH s'adresse à des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs privés dont le logement a plus de 15 ans et dont les revenus ne dépassent pas un plafond réglementaire.

Les objectifs de l'OPAH sont :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé : contribuer à la résorption de logements insalubres, très dégradés, dangereux pour la sécurité et salubrité et des situations d'habitat précaire
- Favoriser la rénovation thermique : améliorer la performance énergétique des logements, lutter contre la précarité énergétique, permettre la maîtrise des charges
- Adapter les logements des personnes âgées et handicapées : permettre le maintien à domicile et l'autonomie
- Encourager l'offre locative à loyer maîtrisé et le réinvestissement des logements vacants : produire des logements locatifs à loyer maîtrisé, résorber les situations de mal logement, réhabiliter les logements en mauvais état
- Contribuer à l'amélioration des conditions de logement des ménages : prendre en compte les situations sociales les plus préoccupantes
- Préserver le patrimoine et soutenir l'économie locale : valoriser le patrimoine, favoriser l'amélioration du cadre de vie des communes, soutenir l'activité économique locale

L'opération en cours est animée par SOLIHA Normandie Seine qui est l'unique interlocuteur auprès des propriétaires, le rôle de SOLIHA Normandie auprès des collectivités est d'assurer l'animation, la communication, le suivi, l'évaluation et l'appui au pilotage de l'opération. Auprès des particuliers, SOLIHA Normandie Seine assure l'assistance technique, sociale et financière.

Le bilan intermédiaire datant de janvier 2018, réalisé par SOLIHA Normandie Seine dans le cadre de cette OPAH (2015-2018) fait état de 300 contacts pris, 70 logements améliorés dont 65 logements de propriétaires occupants et 5 logements locatifs ce qui représente un montant de 1 229 262€ de travaux engagés avec une participation à hauteur de 667 033€ de subventions ou prêts accordés soit 54% des travaux subventionnés.

Cette opération a permis de traiter au moins 3 situations d'habitat indignes, 62% des travaux portent sur des travaux en lien avec des économies d'énergie.

Depuis septembre 2017, un regain de contacts a été observé au sein des permanences de SOLIHA et de nombreux dossiers sont en cours d'instruction.

L'opération arrive à son terme le 16 octobre 2018. Au regard des contacts récents, des dossiers en cours de traitement, des crédits encore disponibles auprès de l'ANAH et du Département de l'Eure, de la mise en place de nouveaux outils complémentaires de financement, il semble intéressant de proroger cette convention OPAH afin maintenir la dynamique d'amélioration engagée sur le territoire.

Parallèlement, l'Intercom Bernay Terres de Normandie débute en 2018 l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH), document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales en matière d'habitat qui est obligatoire pour les communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants et compétentes en matière d'habitat (art. L 302-1 et L 302-4-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

La durée d'élaboration de ce PLH est estimée à deux ans d'où la nécessité de maintenir l'outil existant sur les territoires des ex-communautés de communes de Beaumesnil et Broglie, territoires ruraux avec de l'habitat dispersé, vieillissant, dégradé voire indigne afin de poursuivre cette dynamique de réhabilitation et de ne pas créer de rupture dans l'action en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Il conviendrait donc de proroger l'Opération Programmée de l'Habitat – Revitalisation Rurale sur les secteurs de Beaumesnil et Broglie (territoires des ex-Communautés de communes).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et notamment la compétence « Politique du logement », dont la conduite d'opération de soutien au logement privé ;

Considérant le bilan provisoire de l'Opération Programmée de l'Habitat actuellement en cours sur les territoires de Beaumesnil et Broglie ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés** :

- ✓ **PROPOGE** l'OPAH sur les territoires des ex-Communautés de Communes de Beaumesnil et de Broglie pour une durée de 2 ans ;
- ✓ **DESIGNE** l'Intercom Bernay Terres de Normandie comme maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur du marché de suivi-animation de l'OPAH ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour le marché de suivi-animation ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'OPAH avec l'ANAH et le Département de l'Eure.
- ✓ **SOLLICITE** toutes les subventions, notamment auprès de l'ANAH et le Département de l'Eure, relatives à cette opération
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	0	102	0	102

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20180524-78_2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2018



Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.